

→ PÔLE PATRIMOINE

Réseau de coopération des acteurs du patrimoine culturel
en Pays de la Loire

Lettre d'information #2
Juillet 2018



Venez construire avec nous le réseau...

→ Aux acteurs du patrimoine en Pays de la Loire

Bonjour à tous,

Beaucoup de choses se sont passées depuis l'envoi de la première lettre d'information au mois de février. Le comité de pilotage, chargé par la commission Patrimoine de la Conférence régionale consultative de la culture (CRCC) de superviser la création du Pôle Patrimoine et de la plateforme, s'est réuni à plusieurs reprises. De même, l'Office du patrimoine culturel immatériel (OPCI) et la Maison des Hommes et des techniques (MHT) ont poursuivi la mise en œuvre du projet qui, aujourd'hui, se trouve dans sa phase de réalisation concrète.

Un projet **statuts**, de **règlement intérieur** et un **modèle de gouvernance** ont été proposés à la commission Patrimoine, qui s'est réunie le 26 juin dernier et qui a validé les documents proposés. Dorénavant toutes les conditions sont réunies pour créer l'association de coopération des acteurs du patrimoine en Pays de la Loire.

Constitution du Pôle Patrimoine le 24 septembre 2018

Comme **900 autres acteurs** du patrimoine de la région, vous avez été contacté lors de la consultation que nous avons lancée en novembre 2016. Vous n'avez pas encore formellement manifesté votre intérêt pour cette création, qui entre dans sa phase active.

Vous pouvez toujours **vous exprimer** en cliquant sur ce lien : <https://frama.link/CBRCLDFJ>. C'est l'assurance de figurer dans la **base de données des acteurs** sur la future plateforme sur internet.



Réunion du comité de pilotage du Pôle Patrimoine le 24 mai 2018 à Nantes.



07 84 40 79 49



contact@polepatrimoine-paysdelaloire.fr



Pôle patrimoine-Pays de la Loire

→ Pré-adhérez !

La commission Patrimoine de la CRCC a fixé la date de **l'assemblée générale constitutive du Pôle Patrimoine au 24 septembre 2018**. En tant qu'acteur du patrimoine en Pays de la Loire, vous êtes chaleureusement invité à **représenter votre structure** à cette assemblée générale. Après avoir approuvé les **statuts et le règlement intérieur**, l'assemblée générale désignera les membres du **premier conseil d'administration** du Pôle Patrimoine parmi les adhérents du Pôle.

En tenant compte de la diversité de notre filière, chacun des **six collèges** sera représenté au CA par **un ou plusieurs titulaires** et, éventuellement, **un ou plusieurs suppléants**. Ci-dessous, vous trouverez la liste des collèges et des familles d'acteurs qu'ils regroupent, ainsi que le nombre de représentants à désigner pour chacun d'entre eux. Tous les acteurs à jour de leur cotisation et ayant approuvé les statuts participeront au vote.

Dès maintenant, vous pouvez manifester **votre intention d'adhérer au Pôle Patrimoine**. Pour cela, nous vous demandons de nous faire parvenir avant le 12 septembre :

- Votre bulletin de pré-adhésion au Pôle Patrimoine dûment complété
- Votre lettre de candidature au conseil d'administration du Pôle (le cas échéant).

Vous trouverez le bulletin joint à cette lettre. Vous pouvez aussi le compléter en ligne à l'adresse : <https://frama.link/A5Cx-txx>.



Réunion de la Commission Patrimoine - CRCC, le 26 juin 2018 à Nantes



Le stand du Pôle Patrimoine lors du forum Entreprendre dans la culture le 22 mars 2018

→ La Plateforme au début 2019

En vue de la réalisation de la future plateforme sur internet, le comité de pilotage a lancé une consultation auprès d'entreprises et obtenu trois propositions. Il a établi un ensemble de critères lui permettant d'évaluer les trois offres et en a fait part à la commission Patrimoine lors de sa réunion du 26 juin. Une agence a été retenue. Les travaux de création du site peuvent commencer pour une mise en ligne début 2019.

Rappelons les objectifs de cette plateforme sur internet :

- Permettre aux acteurs du patrimoine en Pays de la Loire de se connaître et faire connaître
- Disposer d'outils et d'informations permettant de valoriser ses actions et les rendre plus performantes
- Bénéficier de ressources partagées et échanger entre acteurs.

Nul doute que cet outil dynamisera les relations entre les acteurs et leur rendra des services importants.

→ Les collèges du futur Pôle Patrimoine

Pour assurer une bonne représentation de la filière, les acteurs seront répartis en collèges au sein de l'association.

Méthodologie suivie:

Le choix méthodologique du comité de pilotage repose sur plusieurs principes et sur une démarche réfléchie et discutée à de nombreuses reprises :

- Rendre les types d'activité et non pas les types de patrimoine comme point de départ afin d'éviter le morcellement et garantir un croisement des acteurs
- S'appuyer sur l'étude de 2013, qui distingue plusieurs grandes fonctions du processus de patrimonialisation : rechercher, préserver, valoriser

- Retenir un nombre assez restreint de collèges, chacun comportant plusieurs grandes activités
- Ne laisser aucune grande famille d'acteurs de côté afin que l'ensemble de la filière soit représentée au conseil d'administration
- Permettre à chaque acteur de choisir le collège qui doit le représenter, en sachant que la plupart des acteurs ont des activités concernant plusieurs collèges
- Prévoir de créer des « chantiers » et groupes de travail thématiques et transversaux.

Liste des collèges : page suivante

→ Liste des collèges

RECHERCHE, ÉTUDE ET INVENTAIRE (2 représentants)

- Recherche
- Étude et inventaire

PRÉSERVATION, CONSERVATION ET RESTAURATION (3 représentants)

- Conservation préventive et restauration du patrimoine mobilier et bâti
- Collecte, conservation et gestion d'archives
- Sauvegarde du patrimoine immatériel

VALORISATION (4 représentants)

- Action culturelle et pédagogique
- Animation et sensibilisation
- Publication
- Événements

FORMATION, INSERTION PROFESSIONNELLE, EMPLOI (2 représentants)

- Formation initiale et continue
- Insertion professionnelle

ACCOMPAGNEMENT (2 représentants)

- Conseil, études, expertise et maîtrise d'œuvre
- Collecte de fonds et financement

INSTITUTIONS, MUSÉES ET TERRITOIRES (3 représentants)

- Collectivités, organismes semi-publics
- Musées privés (associatifs ou non) et publics
- Territoires labellisés

→ Acteurs associatifs, soyez les bienvenus !

Les initiateurs du pôle sont très attachés à ce que les **petites structures, en particulier les associations**, y trouvent leur place. Leur présence est vivement souhaitée dans tous les

collèges ; en fonction de leur activité principale (Valorisation, Institutions, musées et territoires, pour ne citer que ces exemples), elles s'inscriront dans celui de leur choix.

→ Communication

Afin de porter le projet à la connaissance d'un maximum d'acteurs, le comité de pilotage du projet a mis en place une page sur le réseau social Facebook. N'hésitez pas à l'aimer et à nous soumettre des informations relatives aux actualités liées à vos actions de valorisation du patrimoine culturel dans la région.

Page Facebook : [polepatrimoinepaysdelaloire](https://www.facebook.com/polepatrimoinepaysdelaloire)

→ Contacts

Les membres du comité de pilotage sont : Julia BECKER, Arnaud BIETTE, Philippe BOISSELEAU, Valérie BOUVET-JEUNEHOMME, Philippe CAYLA, Christophe DELAUNAY, Alain DOARE, Yannick FÉVRIER, Claire GIRAUD-LABALTE, Marie-Louise GOERGEN, Philippe SARTORI, Kiriaki TSESMELOGLOU.

N'hésitez pas à vous renseigner au 07 84 40 79 49 ou par mail à : contact@polepatrimoine-paysdelaloire.fr

